

La contre-attaque du suspect numéro un

Carrefour des fonds perdus

Au cœur du premier scandale politico-financier du septennat, un homme en fuite, Yves Chalié. Mais qui se défend par écrit et accuse...

Pour un homme disparu, Yves Chalié, ancien chef de cabinet au ministère de la Coopération, avant mars 86, reste terriblement présent. On le dit introuvable depuis la fin du mois d'avril. On vous chuchote qu'il a sauté dans un avion pour un pays d'Amérique latine où il n'existe pas de convention d'extradition avec Paris. Ces derniers jours la rumeur le donnait même mort : suicidé. Fin romantique mais peu crédible pour un scandale politico-financier, la première véritable affaire du septennat.

Le 13 mai dernier, près de trois semaines après sa disparition, le groupe hôtelier Accor reçoit une lettre d'Yves Chalié. L'ancien chef de cabinet de Christian Nucci avait prévu sa reconversion après les élections de mars. Efficace, connaisseur de l'Afrique, il a déjà proposé ses services au groupe, qui n'a aucune raison de ne pas examiner sa candidature. Ce 13 mai, la lettre est précise : « *Ayant fait l'objet d'une campagne calomnieuse concernant mes activités précédentes, je dois consacrer mon temps à me justifier.* »

En clair, Yves Chalié préfère disparaître de la scène publique pour préparer sa contre-attaque. Elle arrive un mois plus tard, sous la forme d'un pli déposé, au milieu de la semaine dernière, au ministère de la Coopération. Une dizaine de feuillets manuscrits mais non signés. Pourtant, il n'y a aucun doute quant à l'auteur : Yves Chalié s'explique dans le détail sur l'usage des fonds de l'association Carrefour du Développement, dont il était le trésorier. Il donne des noms, implique d'autres personnes à un niveau élevé : le grand déballage !

Yves Chalié est bien obligé de reconnaître certains faits qui lui sont directement reprochés mais il fait valoir qu'il a agi dans l'intérêt public et, dans nombre de cas, sur ordre. En clair, il refuse de porter tout seul le chapeau d'un trou de plus de 20 millions. Ce qu'il prétend tout au long du document est « tellement énorme » que le ministère de la Coopération



Yves Chalié

tion décrète un black-out total. Quatre personnes seulement auront accès au dossier. Une copie est envoyée à l'Élysée, et le manuscrit est remis à la police judiciaire. Voilà pour le dernier acte de l'affaire de Carrefour.

Le 26 mars dernier, Michel Aurillac, nouveau ministre, prend possession des locaux de la Coopération, rue Monsieur. Trois jours plus tard, 27 employés de l'association Carrefour du Développement lui demandent audience. Ils ne sont pas payés depuis le mois de février. Dans le même temps, le ministre apprend que la Cour des Comptes enquête sur le sujet depuis le premier trimestre de 1985.

Carrefour du Développement ? L'association (loi de 1901) a pour objet de promouvoir des opérations d'information et de sensibilisation sur les problèmes du tiers monde. Créée par le ministère de la Coopération le 30 juin 1983, elle a été dissoute le 30 janvier 1986. Carrefour a deux domaines d'activité : l'édition d'« Actuel Développement », revue bimestrielle (30 000 exemplaires) qui existe depuis 1984 et jouit d'un succès d'estime (1) ; l'organisation d'une série de colloques-expositions. En deux ans et demi d'existence, Carrefour affiche un budget officiel de 16 millions de francs. L'autre comptabilité — occulte — révélera 65 millions supplémentaires. Le président de l'association, Michèle Bretin-Naquet, une

universitaire de 45 ans, a depuis porté plainte pour abus de confiance.

Rue Monsieur, le nouveau ministre ouvre le dossier et convoque le trésorier de l'association. Le 16 avril, Yves Chalié se rend au cabinet de Michel Aurillac. En guise de justificatifs, il apporte un gros carton bourré de dizaines de factures en vrac. Illisible. Effarés, les membres du cabinet lui demandent de mettre un peu d'ordre dans ses documents et de revenir avec une comptabilité correctement présentée. Le 18 avril, Michel Aurillac saisit le procureur général auprès de la Cour des Comptes. Quand Yves Chalié revient deux jours plus tard, on lui demande de déposer les documents dans les locaux de l'association, rue Friant. C'est chose faite le 22 avril au soir. Le lendemain, tout a disparu au cours d'un « cambriolage ». Sans effraction.

Le ministre prévient Guy Penne, conseiller à la présidence. Il reçoit l'ancien ministre de la Coopération Christian Nucci, « embarrassé ». Le 28 avril, Europe 1 évoque le scandale. L'affaire devient publique. Le ministre publie un communiqué le jour même et expose le dossier à l'Assemblée nationale le 3 mai. Entre-temps, François Mitterrand est saisi du problème.

La Coopération fait partie du domaine des Affaires étrangères, le « domaine réservé » donc. Un rite institutionnel veut que Michel Aurillac, « ministre de la cohabitation », rencontre le président en tête à tête tous les quinze jours. « *Affaire pénible* », annonce le ministre. « *Affaire grave et sordide* », coupe le président. Verdict : la justice doit « suivre son cours ». François Mitterrand ne veut pas entendre davantage, les têtes des coupables devront tomber.

Le 26 mai, le ministre porte plainte contre X. Yves Chalié est désormais introuvable. On fouille son passé. La trajectoire apparaît rectiligne : 45 ans, né en Nouvelle-Calédonie, ancien élève de Saint-Cyr, recommandé par le ministère de la Défense, où il a effectué un passage. L'homme est un technocrate sans appartenance politique, ouvert, efficace, il offre toutes les apparences de l'intégrité. Il entre en 1983 au cabinet de Nucci comme conseiller technique et devient chef de cabinet un an plus tard. Il gère dès sa création Carrefour du Développement ; il s'occupe des subventions et prend en main la lourde organisation du sommet franco-africain de Bujumbura, en décembre 1984. Foncéur, il bouscule l'administra-

tion, va vite et prend des risques. C'est un homme de terrain en qui le ministre a toute confiance.

Au point d'ouvrir un compte commun avec lui ? « *Pratique courante* », affirme-t-on. Faux. Disons plutôt l'insoutenable légèreté du ministre. Christian Nucci vivait pour l'essentiel en mission à l'étranger, son aversion pour les dossiers financiers est connue. Au ministère, certains anciens collaborateurs jugent maintenant ses méthodes « *un peu expéditives* » et son comportement bizarre. « *Chalier était rarement au ministère* ». Son train de vie élevé ? « *J'ai touché un héritage* », répondait le chef de cabinet. Carrefour gère des sommes énormes pour une association régie par la loi de 1901. Une convention passée avec le ministère lui octroie 2 % de commission sur toutes les opérations : la prestation de services est rentable. Dans les dossiers, au fil des anomalies, les enquêteurs vont évaluer le trou : 20 millions au bas mot. Envolés. Yves Chalier a organisé le sommet de Bujumbura, au Burundi. Coût total : 51 millions de francs. Cher. L'opération a été montée très rapidement. Jusqu'au dernier moment, le gouvernement reste partagé sur l'opportunité du lieu. La capitale du Burundi n'est pas équipée. Une menace d'intervention libyenne pèse sur le sommet. On ne lésine pas sur la sécurité. Voiture blindée, munitions ; sonorisation des locaux, aménagement d'hôtels. La France expédie 150 voitures (50 R 25, 50 R 18, 50 Peugeot) à la disposition des chefs d'Etat africains. Le convoi est attaqué en Ouganda. Plusieurs voitures arrivent en piteux état. Des véhicules sont renvoyés d'urgence. Très cher...

Le sommet est financé grâce à des crédits de la Caisse centrale de Coopération, du FAC et, pour 40 millions, par les fonds de réserve pour dépenses exceptionnelles du Premier minis-

Christian Nucci (à droite) dans le Sahel en octobre 1985

Gammma

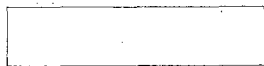


tré. Leur déblocage nécessite la griffe de Matignon. Le procédé est parfaitement légal. La somme sera versée en trois fois.

D'autres questions ? Près de 2 millions pour une modeste étude sur l'implantation de centres de gestion en Afrique ; 1,3 million pour l'envoi de semences potagères en Afrique dont le transport n'a jamais été réglé. Et, au sommet, l'achat d'un château en Sologne qu'on doit restaurer pour permettre le séjour de cadres africains. Yves Chalier crée une nouvelle association, Promotion française, avec Marie-Danielle Bahisson, ancien chef de cabinet d'Yvette Roudy, devenue aujourd'hui sous-préfet du Cher. Le siège de l'association est établi au domicile particulier d'Yves Chalier. Carrefour avance alors 5 millions de francs.

Trois millions et demi seront dépensés pour l'achat du château et l'aménagement des communs. Promotion française obtient aussi un prêt de 2,3 millions de la FINMEP. Cette société de crédit exige toujours une garantie de l'Etat. Le prêt sera déblocqué et versé à l'automne dernier. Le feu vert du ministère de la Coopération est signé par le contrôleur finan-

●
**On a du mal
à croire
que l'ancien
chef de cabinet
a pu
détourner seul
vingt millions
de francs**



cier Camille Bardet et par Christian Nucci. La signature du contrôleur est un faux grossier. « *Je n'ai pas souvenir d'avoir signé un tel document*, affirme aujourd'hui le ministre. *Qu'on me montre mes signatures et je pourrai alors dire s'il s'agit de faux.* »

En décembre 1985, la manipulation tourne au gag. Promotion française revendra le château à une société dont Yves Chalier et Marie-Danielle Bahisson sont les deux actionnaires. Mme Bahisson a été depuis mise en congé de longue durée par l'administration.

Mais même si le plus grand désordre régnait dans la gestion du ministère, Chalier n'a pas pu agir seul.

« *Deux fonctionnaires au moins du ministère ont reconnu avoir signé des faux* », affirme M^e Thierry Levy, avocat de Mme Bretin-Naquet.

« *De l'automne 1985 à mars 1986, on a visiblement essayé de mettre un peu d'ordre dans les comptes du Carrefour, à coups d'opérations bidons et de fausses imputations budgétaires* », accuse aujourd'hui un haut fonctionnaire. Bien avant mars 1986, Yves Chalier se rendra à la présidence pour demander qu'on stoppe l'enquête de la Cour des Comptes. L'Élysée refusera tout net. Avec un haut-le-cœur. « *Ce qui est stupéfiant, c'est cette énorme escroquerie doublée d'une incroyable naïveté. Des amateurs imprudents, qui ont laissé une foule de traces.* » Maladresse ou sentiment d'impunité ? Les enquêteurs n'auront pas de mal à remonter les pistes. Toutes les opérations du Carrefour passaient par un compte unique. Et malgré le vol des archives, le dossier est pratiquement reconstitué.

Vingt millions de francs ont disparu. Par quelles voies et à quelles fins ?

Carrefour était surnommé « *la pompe à fric* » par certains députés. Dépenses excessives, détournements à des fins privées strictement frauduleuses ? Sûrement. Pots-de-vin ? Opérations d'Etat ? « *Le ministère de la Coopération n'est pas un ministère banal. C'est le ministère de l'Afrique.* » « *Faut-il rappeler les affaires qui datent de bien avant 1981* », remarque un ancien collaborateur de la rue Monsieur. Caisses électorales. « *Dans tous les régimes, certains ministères ont toujours été chargés d'alimenter les campagnes* », confie un ancien ministre.

« *L'argent ? Ni dans mes poches ni dans celles du PS* », s'insurge avec force Christian Nucci. Au fil des révélations, on a du mal à croire que l'ancien chef de cabinet à la Coopération a pu détourner 20 millions de francs à des fins strictement personnelles. Yves Chalier a court-circuité tout un système. Jusqu'où ? « *On le saura très vite*, confie-t-on au ministère de la Coopération. *A l'allure où va l'enquête, le dossier pourrait être bouclé dans deux ou trois mois.* »

En faisant déposer sa défense sous forme d'un manuscrit de dix pages à l'entrée de la rue Monsieur, l'« introuvable » Yves Chalier a sans doute fait gagner quelques semaines aux enquêteurs de la Cour des Comptes et de la police judiciaire. **JEAN-PAUL MARI ●**

(1) La revue, « entachée par le scandale » selon le ministre, va disparaître. Sept salariés seront licenciés. Une façon de régler le sort d'une rédaction jugée trop tiers-mondiste.